

Les Infos de Base

Mercredi 4 juin 2014
volume 17, numéro 23
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase*
Lois du Québec

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase*
Règlements du Québec

2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase* *Lois du Canada*

3 Liste des modifications apportées à l'*Infobase* *Règlements du Canada*

4 Quoi de neuf dans Accès Légal

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la
Statutes of Québec Infobase
contiennent les modifications entrées en
vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2,
fascicule n° 23 du 4 juin 2014.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 5 juin
2014 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans
cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la
Regulations of Québec Infobase
contiennent les modifications entrées en
vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2,
fascicule n° 23 du 4 juin 2014, et à la
G.O.Q., Partie 1, fascicule n° 22 du 31
mai 2014.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 19 juin
2014 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans
cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

Les *Infobase Lois et Règlements du*
Canada sont à jour au 14 mai 2014.

Les *Infobase Lois et Règlements de*
l'Ontario sont à jour 14 mai 2014.

Le *Code civil du Québec — Accès aux*
règles est à jour au 25 mai 2014.

Le *Dictionnaire encyclopédique du*
Droit québécois est à jour au 24 mai
2014 et contient maintenant 9 468
termes ou mots de renvoi pertinents.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du* *Québec*

Loi sur le régime de retraite des
employés du gouvernement et des
organismes publics, RLRQ, c. **R-10**,
ann. I, II, II.1.

Modifications aux annexes I, II et II.1 de la Loi
sur le régime de retraite des employés du
gouvernement et des organismes publics et à
l'annexe II de la Loi sur le régime de retraite

du personnel d'encadrement, C.T. 213886 du
06-05-14, (2014) 146 *G.O.* 2, 1865, aa. 1-3.

Loi sur le régime de retraite du
personnel d'encadrement, RLRQ, c.
R-12.1, ann. II.

Modifications aux annexes I, II et II.1 de la Loi
sur le régime de retraite des employés du
gouvernement et des organismes publics et à
l'annexe II de la Loi sur le régime de retraite
du personnel d'encadrement, C.T. 213886 du
06-05-14, (2014) 146 *G.O.* 2, 1865, a. 4.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus,
elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase* *Règlements du Québec*

Règlement sur les diplômes délivrés par
les établissements d'enseignement
désignés qui donnent droit aux permis et
aux certificats de spécialistes des ordres
professionnels, RLRQ, c. **C-26**, r. 2, aa.
1.25, 1.28, 1.29.

Règlement modifiant le Règlement sur les
diplômes délivrés par les établissements
d'enseignement désignés qui donnent droit aux
permis et aux certificats de spécialistes des
ordres professionnels, D. 475-2014 du
28-05-14, (2014) 146 *G.O.* 2, 1960, a. 1.

Règlement sur les normes d'équivalence
de diplôme et de la formation aux fins
de la délivrance d'un permis de l'Ordre
des comptables professionnels agréés du
Québec, RLRQ, c. C-26, Décision du
20-02-14, (2014) 146 *G.O.* 2, 1966,
nouveau.

Règlement sur les normes d'équivalence
de diplômes aux fins de la délivrance
d'un permis de l'Ordre des comptables
agréés du Québec, RLRQ, c. **C-48.1**, r.
19, remplacé.

Règlement sur les normes d'équivalence de
diplôme et de la formation aux fins de la
délivrance d'un permis de l'Ordre des
comptables professionnels agréés du Québec,
Décision du 20-02-14, (2014) 146 *G.O.* 2,
1966, a. 11.

Règlement sur les normes d'équivalence
de diplômes aux fins de la délivrance
d'un permis de l'Ordre professionnel
des comptables en management
accrédités du Québec, RLRQ, c. C-48.1,

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

r. 20, remplacé.

Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, Décision du 20-02-14, (2014) 146 G.O. 2, 1966, a. 11.

Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des comptables généraux accrédités du Québec, RLRQ, c. C-48.1, r. 21, remplacé.

Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, Décision du 20-02-14, (2014) 146 G.O. 2, 1966, a. 11.

Règlement sur les normes d'équivalence de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec, RLRQ, c. C-48.1, r. 22, remplacé.

Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, Décision du 20-02-14, (2014) 146 G.O. 2, 1966, a. 11.

Règlement sur les normes d'équivalence de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des comptables en management accrédités du Québec, RLRQ, c. C-48.1, r. 23, remplacé.

Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, Décision du 20-02-14, (2014) 146 G.O. 2, 1966, a. 11.

Règlement sur les normes d'équivalence de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des comptables généraux accrédités du Québec, RLRQ, c. C-48.1, r. 24, remplacé.

Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, Décision du 20-02-14, (2014) 146 G.O. 2, 1966, a. 11.

Règlement sur le permis de comptabilité publique de l'Ordre des comptables en

management accrédités du Québec, RLRQ, c. C-48.1, r. 25, remplacé.

Règlement sur le permis de comptabilité publique de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, D. 476-2014 du 28-05-14, (2014) 146 G.O. 2, 1961, a. 32.

Règlement sur le permis de comptabilité publique de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec, RLRQ, c. C-48.1, r. 26, remplacé.

Règlement sur le permis de comptabilité publique de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, D. 476-2014 du 28-05-14, (2014) 146 G.O. 2, 1961, a. 32.

Règlement sur le permis de comptabilité publique de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, RLRQ, c. C-48.1, D. 476-2014 du 28-05-14, (2014) 146 G.O. 2, 1961, nouveau.

Règlement édictant des mesures transitoires nécessaires à l'application de la Loi sur les infrastructures publiques, RLRQ, c. **I-8.3**, D. 281-2014, a. 0.1.

Règlement modifiant le Règlement édictant des mesures transitoires nécessaires à l'application de la Loi sur les infrastructures publiques, D. 444-2014 du 21-05-14, (2014) 146 G.O. 2, 1959, a. 1.

Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains, RLRQ, c. **M-13.1**, r. 1, aa. 64, 70.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012, L.Q. 2013, c. 16, aa. 39, 40.

Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif, RLRQ, c. **V-1.1**, r. 38, a. 3.2.

Règlement modifiant le Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif, A.M. 2013-17 du 15-08-13, (2013) 145 G.O. 2, 3603, a. 4.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Code criminel, L.R.C. (1985), ch. **C-46**, formules 52, 53.

Loi visant à renforcer la justice militaire pour la défense du Canada, L.C. 2013, ch. 24, a. 117.

Loi sur la production de défense, L.R.C. (1985), ch. **D-1**, annexe.

Règlement modifiant l'annexe de la Loi sur la production de défense, DORS/2014-126 du 16-05-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 1488, a. 1.

Loi sur la défense nationale, L.R.C. (1985), ch. **N-5**, aa. 2, 18.3-18.6, 29, 29.101, 29.11, 29.12, 29.13, 29.14, 72.1, 72.2, 137, 140.3, 140.4, 145.1, 147.1, 150, 151, 153, 158, 158.6, 165.1, 168, 179 (A), 182, 196.11, 202.23, 226.1, 226.2, 227.04, 227.05, 227.07, 227.08, 227.11, 227.13, 227.15, 227.16, 227.18, 227.19, 227.21, 240.5, 249.18, 249.21, 250, 250.1, 250.18, 250.19, 250.21, 250.22, 250.23, 250.24, 250.25, 250.26, 250.261, 250.27, 250.28, 250.29, 250.3, 250.31, 250.32, 250.33, 250.34, 250.35, 250.36, 250.37, 250.38, 250.39, 250.4, 250.43, 250.44, 250.46, 250.48, 250.49, 250.5, 250.53, intertitre précédant l'article 267, 272, 273.601, 273.63.

Loi visant à renforcer la justice militaire pour la défense du Canada, L.C. 2013, ch. 24, aa. 2 (partie), 4-9, 15, 18, 19, 21, 22 (partie), 25, 26, 29, 30, 38, 48, 49, 52 (partie), 55, 60, 68, 71, 72, 76-96, 98, 100-102, 107, 108.

Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, L.C. **1992**, ch. **20**, aa. 17, 18, 119, 120, 120.2, 120.3, 121.

Loi visant à renforcer la justice militaire pour la défense du Canada, L.C. 2013, ch. 24, aa. 126-128.

Loi sur les programmes de commercialisation agricole, L.C. **1997**, ch. **20**.

Entrée en vigueur des articles 44, 45.

Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations, L.C. **2003**, ch. **15**, art. **67**, ann. 1.

Décret modifiant l'annexe 1 de la Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations, no 2014-1 (Beecher Bay), DORS/2014-119 du 16-05-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 1462, a. 1.

Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels, L.C. **2004**, ch. **10**, aa. 8.2, 12.

Loi visant à renforcer la justice militaire pour la défense du Canada, L.C. 2013, ch. 24, a. 130.

Loi de 2002 sur la sécurité publique, L.C. **2004, ch. 15, a. 77.**

Loi visant à renforcer la justice militaire pour la défense du Canada, L.C. 2013, ch. 24, a. 131.

Loi de 2006 sur les droits d'exportation de produits de bois d'œuvre, L.C. **2006, ch. 13**, a. 12.2.

Règlement sur la cessation d'effet de l'article 12.2 de la Loi de 2006 sur les droits d'exportation de produits de bois d'œuvre, DORS/2014-121 du 16-05-14, (2014) 148 *Gaz. Can. II*, 1468, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Code criminel, L.R.C. (1985), ch. **C-46.**

Décret fixant une période d'amnistie (2006), DORS/2006-95, a. 2.

Décret modifiant le Décret fixant une période d'amnistie (2006), DORS/2014-123 du 15-05-14, (2014) 148 *Gaz. Can. II*, 1480, a. 1.

Loi sur les offices des produits agricoles, L.R.C. (1985), ch. **F-4.**

Ordonnance sur les redevances à payer pour la recherche, le développement des marchés et la promotion des bovins de boucherie, DORS/2010-158, a. 15.

Ordonnance modifiant l'Ordonnance sur les redevances à payer pour la recherche, le développement des marchés et la promotion des bovins de boucherie, DORS/2014-110 du 15-05-14, (2014) 148 *Gaz. Can. II*, 1348, a. 1.

Loi sur la gestion des finances publiques, L.R.C. (1985), ch. **F-11.**

Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, DORS/2002-227, aa. 1, 2, 182, 183, 186, 188, 205, 211.1, 211.2, 212, 214, 215, 216, 217, 219, 220.1, 222, 228.

Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, DORS/2014-14 du 29-01-14, (2014) 148 *Gaz. Can. II*, 355, aa. 1-17.

Loi sur les aliments et drogues, L.R.C. (1985), ch. **F-27.**

Règlement sur les aliments et drogues,

C.R.C., ch. 870, aa. C.07.010, C.08.004.1, C.08.007, C.08.008.

Règlement correctif visant le Règlement sur les aliments et drogues (protection des données), DORS/2014-124 du 16-05-14, (2014) 148 *Gaz. Can. II*, 1481, a. 1;

Règlement correctif visant le Règlement sur les aliments et drogues (conservation des registres), DORS/2014-125 du 16-05-14, (2014) 148 *Gaz. Can. II*, 1484, aa. 1-3.

Loi sur la défense nationale, L.R.C. (1985), ch. **N-5.**

Règlement sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels (Forces canadiennes), DORS/2008-247, aa. 1, 3, 7.

Règlement modifiant le Règlement sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels (Forces canadiennes), DORS/2014-120 du 16-05-14, (2014) 148 *Gaz. Can. II*, 1465, aa. 1, 2.

Loi sur le pilotage, L.R.C. (1985), ch. **P-14.**

Règlement sur les tarifs de l'Administration de pilotage du Pacifique, DORS/85-583, aa. 1, 6, 8, 10, 13.2, 14, 15, 16, ann. 2, 3, 4, 5, 7.

Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'Administration de pilotage du Pacifique, DORS/2014-115 du 16-05-14, (2014) 148 *Gaz. Can. II*, 1424, aa. 1, 2 (partie), 3 (partie), 4 (partie), 5, 6, 7 (partie), 8 (partie), 9 (partie), 10 (partie), 11 (partie), 12 (partie), 13.

Loi sur les semences, L.R.C. (1985), ch. **S-8.**

Règlement sur les semences, C.R.C., ch. 1400, aa. 67, 71, 74, 75, 76, ann. III.

Règlement modifiant le Règlement sur les semences, DORS/2014-114 du 16-05-14, (2014) 148 *Gaz. Can. II*, 1408, aa. 1-6.

Loi de l'impôt sur le revenu, L.R.C. (1985), ch. **1 (5e suppl.)**.

Règlement de l'impôt sur le revenu, C.R.C., ch. 945, aa. 7305.1, 7306.

Règlement modifiant le Règlement de l'impôt sur le revenu (frais et avantages relatifs aux automobiles, 2014), DORS/2014-118 du 16-05-14, (2014) 148 *Gaz. Can. II*, 1459, aa. 1, 2.

Loi sur la santé des animaux, L.C. **1990, ch. 21.**

Règlement sur la santé des animaux, C.R.C., ch. 296, ann. VII.

Règlement modifiant le Règlement sur la santé des animaux, DORS/2014-116 du 16-05-14, (2014) 148 *Gaz. Can. II*, 1438, a. 1.

Règlement sur les maladies déclarables, DORS/91-2, annexe.

Règlement modifiant le Règlement sur les maladies déclarables, DORS/2014-127 du 20-05-14, (2014) 148 *Gaz. Can. II*, 1516, a. 1.

Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales, L.C. **1991, ch. 41.**

Décret sur les privilèges et immunités du Sommet 2014 sur la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants, DORS/2014-128 du 21-05-14, (2014) 148 *Gaz. Can. II*, 1526, nouveau.

Loi sur les armes à feu, L.C. **1995, ch. 39.**

Règlement sur les permis d'armes à feu, DORS/98-199, a. 7.

Règlement modifiant le Règlement sur les permis d'armes à feu, DORS/2014-122 du 15-05-14, (2014) 148 *Gaz. Can. II*, 1471, a. 1.

Loi sur les transports au Canada, L.C. **1996, ch. 10.**

Règles générales de l'Office des transports du Canada, DORS/2005-35, abrogé.

Règles de l'Office des transports du Canada (Instances de règlement des différends et certaines règles applicables à toutes les instances), DORS/2014-104 du 05-05-14, (2014) 148 *Gaz. Can. II*, 1296, a. 44.

Règles de l'Office des transports du Canada (Instances de règlement des différends et certaines règles applicables à toutes les instances), DORS/2014-104 du 05-05-14, (2014) 148 *Gaz. Can. II*, 1296, nouveau.

Loi sur le ministère du Développement social, L.C. **2005, ch. 35.**

Règlement sur les documents et informations électroniques, DORS/2014-117 du 16-05-14, (2014) 148 *Gaz. Can. II*, 1448, nouveau.

AUTORITÉ AUTRE QUE STATUTAIRE

Décret de la Médaille du service spécial avec barrette «EXPEDITION», TR/2014-50 du 04-06-14, (2014) 148 *Gaz. Can. II*, 1538, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Quoi de neuf dans Accès Légal

Les GCII sont maintenant disponibles depuis 1947 via le service web d'Accès Légal.

Rappelons que les GCIII sont aussi disponibles depuis 1974 via le service web d'Accès Légal et pour les abonnés Wuala.